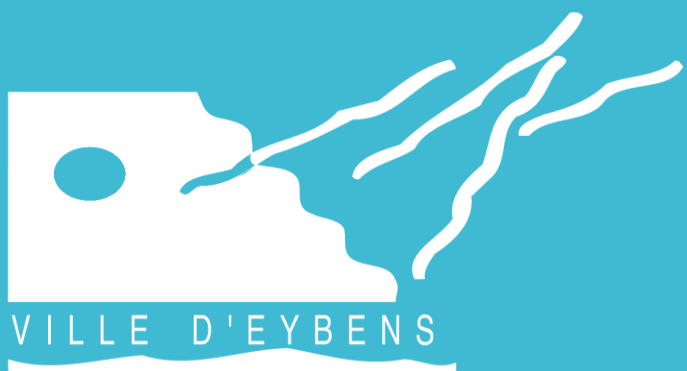


Conseil municipal d'Eybens 18/11/2021



Introduction



**Conseil
municipal 18
novembre 2021**

Information

Mise à disposition d'agents

ETAPS avec la commune de Poisat pour 3 agents

Personnel mis à disposition	Grade	Service d'origine	Organisme d'accueil	Durée de la mise à disposition	Temps de travail	Nature des fonctions effectuées
3	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Sports	Commune de Poisat	1 an renouvelable	11.5% (185h)	Aide à l'enseignement de l'éducation physique et sportive - école élémentaire
					11.5% (185h)	
					2.20% (35h)	



Décisions du Maire

DEL20211118_1
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –

Convention annuelle
d'accueil d'une classe
externalisée de l'Institut
d'Education Motrice (APF
France Handicap) dans les
locaux de l'école
élémentaire des Ruires à
EYBENS

- Classe IEM accueillie à l'école des Ruires depuis 2013, 14 enfants cette année
- Convention **annuelle** signée entre la Ville, l'IEM, l'Education Nationale
- Définit les **modalités d'accueil** (locaux, dates, assurance et responsabilité ...)
- Autoriser le maire à signer la convention

**DEL20211118_2 FINANCES –
RESSOURCES –**

**Avenant n° 1 au Lot n° 1
Transports scolaires de
l'accord cadre n° 18_10
Transports pour les écoles et
les services de la commune
et du CCAS d'Eybens**

- Lot de transport scolaire en place depuis 2018
- Ajout de la mise à disposition d'un mini-bus avec chauffeur spécialement aménagé pour le transport des personnes à mobilité réduite
- Prestation de transport spécifique pour les élèves en situation d'handicap moteur de la classe ULIS, plus nombreux en fauteuil électrique
- Montant du marché inchangé
- Autoriser le maire à signer l'avenant

**DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –**

**Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»**

La Ville d'Eybens développe une politique active en faveur de l'égalité des chances et des actions péri-éducatives

PRESENTATION

Création d'un nouveau dispositif innovant et agile d'accompagnement éducatif dénommé « **à la découverte de mon cartable** » :

POUR les enfants des 4 écoles élémentaires identifiés par les enseignants

ET favoriser le développement des apprentissages, la confiance en soi, ainsi que l'autonomie et les aptitudes sociales des enfants

VIA des activités ludiques et éducatives, complémentaires aux apprentissages fondamentaux lors des temps périscolaires

AVEC un partenariat Ville / CLC

APPROUVER le principe de la mise en place du dispositif « à la découverte de mon cartable »

AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Loisirs & Culture

Contexte

- **Axe politique fort autour de l'éducation et l'égalité des chances**
- **Renouvellement du Projet Educatif de Territoire en juillet 2021**
- **Crise sanitaire depuis février / mars 2020 avec confinements successifs**
- **Premiers signes et risque d'amplification de la crise sur les volets « social » et « éducatif »**

**DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE -**

**Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»**

L'accompagnement éducatif à eybens

→ Partenariat Ville / Education Nationale

EdNat

- Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- Dispositif « Devoirs Faits » au collège

VILLE

- **Programme de Réussite Educative (PRE)** porté par le service prévention
- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** – porté par les maisons des habitants
- **A la découverte de mon cartable** : nouveau dispositif d'accompagnement plus « agile » et dans les écoles dispensé par le CLC et porté par le service Education

Nouveau

DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –

Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»

Programme Réussite Educative PRE (prévention)

Dispositif national financement Ville

- Objectif : **donner leur chance aux enfants et aux adolescents** ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite
- Créé en 2009 À Eybens
- Enfants et jeunes de **2 à 16 ans**
- **Parcours individuel** avec actions d'accompagnement dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire en lien avec les familles
- Porté par le service prévention
- Public identifié par les écoles ou services
- Nombre enfants chaque année : **environ 30**
- Dispositif gratuit
- Budget : 32 700 euros dont 27 700 financés par la Ville

DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –

Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»

Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (MdH)

Dispositif national financement Ville

- Objectif : **prévenir les difficultés scolaires** des enfants et des jeunes et renforcer la complémentarité entre les rôles des parents et les établissements scolaires
- Créé en 2009 À Eybens
- Enfants et jeunes à partir du CP
- Porté par les Maisons des Habitants avec bénévoles
- Nombreux partenariats
- **Cadre CAF très précis**
- Hors temps scolaire, dans les MdH, 2 fois / semaine toute l'année. Familles associées
- Public identifié par les écoles ou services
- Nombre enfants chaque année : **environ 60 enfants**
- Tarification au QF
- Budget : 38 400 euros dont 25 300 financés par la Ville

DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –

Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»

Nouveau dispositif « A la découverte de mon cartable » : les enjeux

- Proposer un **dispositif complémentaire** d'accompagnement innovant plus agile, et plus réactif.
- Permettre un accompagnement **sur le site de l'école**
- Accompagner l'enfant dans son « rôle » d'élève, en lui permettant **d'acquérir différents savoirs et savoirs-être, une méthodologie afin de gagner en autonomie** quant à l'organisation de son travail personnel.
- Travail en **lien étroit avec l'Education Nationale** et les autres dispositifs PRE et CLAS
- Dispositif dispensé par le CLC

DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –

Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»

« A la découverte de mon cartable » : Concrètement ...

Au début de chaque cycle

- Identifier tout ce qu'on trouve dans un cartable et les différentes matières enseignées
- Echanger sur les **compétences travaillées** (expression orale, écrite, mémorisation, écoute ...)

Pour chaque séance

- Un temps de **petits jeux** / échanges collectifs
- Un temps pour clarifier les objectifs de la séance
- Animation **éducative** en lien avec les besoins repérés **par les enseignants**
- Un temps de bilan de la séance

DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE -

Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»

« A la découverte de mon cartable »

Cadre d'intervention

- Temps **périscolaires** (inscription périscolaire)
- 1 jour par école (Bourg, Bel Air, Val, Ruires)
- Public : enfants **du CP au CM2**
- Durée atelier : **1 heure**
- Engagement des enfants et des familles sur une période définie de vacances à vacances
- **Public repéré par les enseignants**
- 12 enfants et 2 animateurs par atelier
- Tarification périscolaire fonction du QF
- Budget annuel 5500€
- Jusqu'à **190 enfants / an**

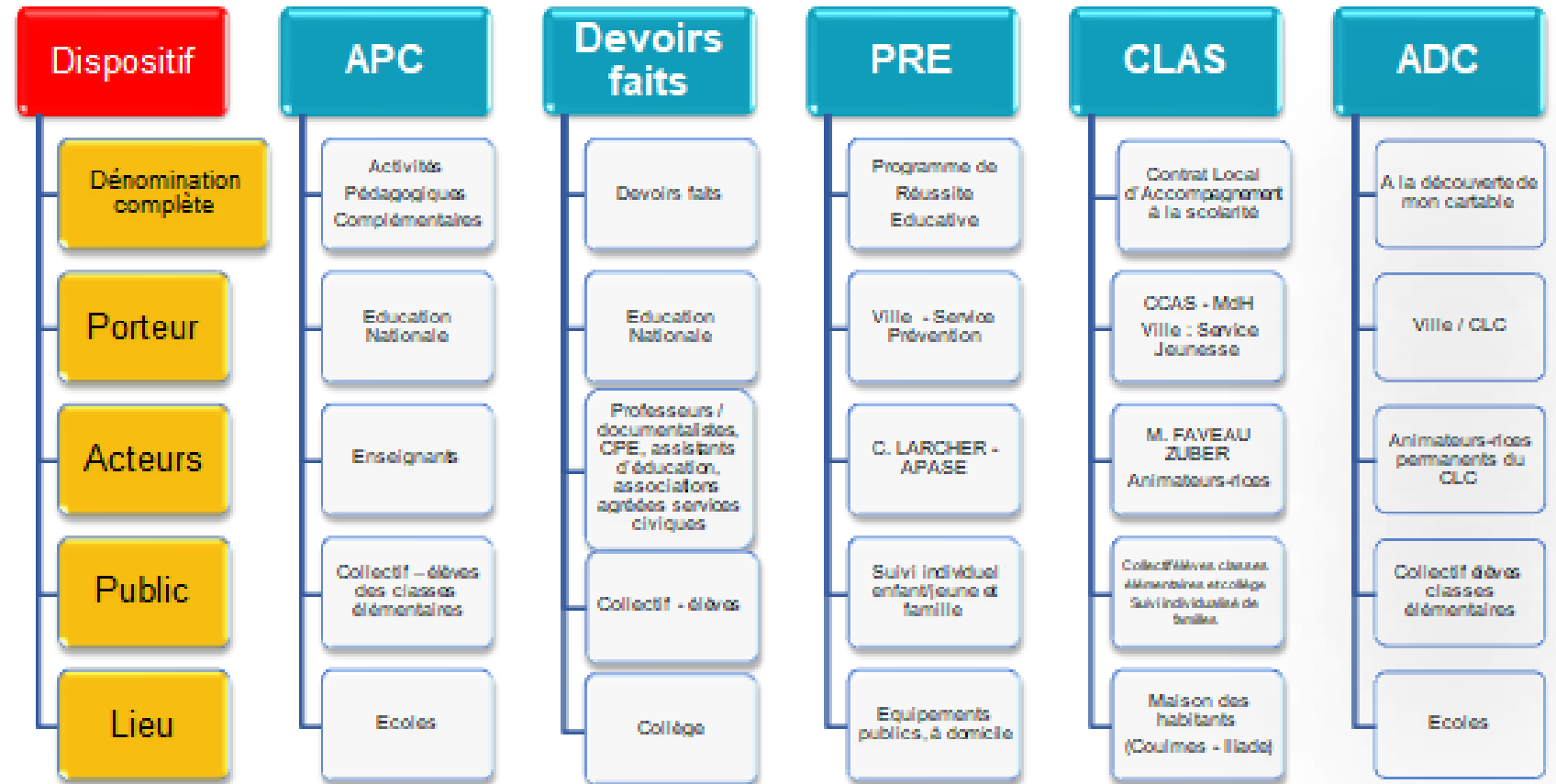
DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –

Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»

DEL2021118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE -

Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»

Dispositifs de réussite éducative et d'accompagnement des élèves et des familles à Eybens



L'accompagnement péri-éducatif à Eybens

En conclusion

- ❖ Un nouveau dispositif **innovant et complémentaire** aux actions existantes de la Ville
- ❖ Pour favoriser le **développement des apprentissages, la confiance en soi, ainsi que l'autonomie** et les aptitudes sociales des enfants
- ❖ En **partenariat** étroit avec l'Education Nationale
- ❖ **Dispensé par le CLC**, déjà très impliqué dans le Réseau Education porté par la Ville
- ❖ **Cohérence, transversalité** de tous les dispositifs **pour accompagner les enfants et leurs familles**

**DEL20211118_3
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE -**

**Signature d'une convention
dans le cadre du
déploiement du dispositif
péri-éducatif « à la
découverte de mon cartable
»**

DEL20211118_4

EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –

Conventions pour les projets
d'éducation artistique et
culturelle (EAC) – saison
2021/2022

- ❖ Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT), **l'Education artistique et culturelle (EAC) en constitue le volet culturel** auprès des écoles de la commune :
 - parcours “des artistes à l'école” avec l'école élémentaire des Ruires.
 - interventions des musiciens intervenant du conservatoire de musique et de danse dans les écoles maternelles et élémentaires.
 - des projets d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur la saison Culturelle
- ❖ L'ensemble de ces interventions culturelles au sein des écoles nécessitent une **contractualisation avec l'Education Nationale afin d'en définir les objectifs pédagogiques.**
- ❖ En fonction des projets culturels mis en œuvre, **des conventions de partenariat seront établies avec les équipes artistiques ou associations intervenant** afin de détailler les rôles et relations des partenaires et les modalités techniques et financières de leur réalisation.

DEL20211118_5

**EDUCATION, SPORT ET
CULTURE -**

**Intervention du Basket Ball
Club Eybens Poisat en
direction des classes
élémentaires d'Eybens et/ou
de Poisat**

Intervention du BBCEP du 13/09 au 22/10/2021

Auprès de 2 classes de Poisat (intervention
refacturée à la ville de Poisat dans le cadre de
la convention annuelle)

18h d'intervention

Subvention de 540€

DEL20211118_6

**EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –**

**Intervention du Grenoble
Métropole Cyclisme Eybens
38 en direction des classes
élémentaires d’Eybens et/ou
de Poisat**

Intervention du GMC38 du 13/09 au 22/10/2021

Auprès de 2 classes de l'élémentaire du Val

18h d'intervention

Subvention de 540€

DEL20211118_7

**EDUCATION, SPORT ET
CULTURE**

**– Intervention du club de
Saint-Martin-d’Hères Rugby
en direction des classes
élémentaires d’Eybens**

Intervention du club Saint-Martin d'Hères
Rugby du 13/09 au 22/10/2021

Auprès d'une classe de l'élémentaire du Bourg

9h d'intervention

Subvention de 270€

DEL20211118_8

**EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –**

**Subvention pour le GMC 38
EF : camion itinérant de
réparation de vélos et atelier
de remise en selle**

Intervention du GMC38 pour la promotion de la pratique du vélo et incitation aux déplacements doux

1- Camion itinérant de réparation vélo

17 séances ouvertes au public (130 € par séance)

200 € pour achat de petit matériel

Soit 2 410 € de subvention

2- Atelier remise en selle

Cycle d'apprentissage du vélo à destination d'eybinois identifiés par la maison des habitants des Coulmes

6 séances à destination de 6 personnes

Soit 780 € de subvention

Subvention totale : 3 190 €

DEL20211118_9

**CITOYENNETE ET VIE
ASSOCIATIVE –**

**Mise à disposition des salles
communales**

2 objectifs :

- Revalorisation des tarifs (indice INSEE 0,29 % pour 2021), en arrondissant à l'euro.
- Regrouper différentes délibérations en une seule
 - 1) Catalogue des salles et leurs catégorisations
 - 2) Les règles de mise à disposition et la tarification
 - 3) Les modalités de mise à disposition
 - 4) Cas particuliers
 - 5) Dispositions spécifiques de mise à disposition
 - 6) Dérogation aux principes généraux

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De valider la grille tarifaire applicable pour les contrats signés à partir du 01/12/2021
 - D'abroger toutes les délibérations actuellement en vigueur :
 - Délibérations n° 9, 10, 11, 12, 13 du 24 mars 2016
 - Délibération n°8 du 16 mars 2017
 - Délibération n°15 du 8 juillet 2019
- De dire que les présentes dispositions sont applicables pour toute nouvelle demande de mise à disposition à compter du 1er décembre 2021

DEL20211118_10

**CITOYENNETE ET VIE
ASSOCIATIVE -**

**Subvention à projet pour
l'association Union des
Commerçants d'Eybens**

L'UCE favorise le partage et l'échange d'informations et participe à la dynamisation commerciale du territoire.

Dans le cadre de ses activités d'animation et de promotion du commerce local, l'association organise, avec le soutien de la commune, son deuxième

Marché de Noël, le samedi 4 décembre 2021 sur les places du Bourg.

Cette journée rassemblera une cinquantaine d'exposants et de nombreuses animations.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil municipal :
- l'attribution d'une subvention à projet de 2 500 € (dont le 1er tiers sera versé à l'issue du Conseil municipal et les deux tiers restants sur présentation d'un bilan du projet).

DEL20211118_11

PATRIMOINE –

**Demandes de subventions
Rénovation du centre bourg**

Suite à la délibération prise lors du Conseil municipal du 30 septembre , par laquelle la commune d'Eybens engage, par mandat donné à la SPL Oser, des travaux de rénovation énergétique de plusieurs bâtiments situés dans le secteur « Le Bourg » :

- l'école élémentaire,
- l'école maternelle,
- la salle des fêtes.

avec également la création d'un réseau de chaleur au bois énergie desservant ces différents bâtiments

et compte tenu du montant des subventions escomptées, le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à déposer des demandes de subvention auprès de différents financeurs.

DEL20211118_12

FINANCES – RESSOURCES –

**Modification du tableau des
emplois – Campagne de
promotion interne 2021**

Modification tableau des emplois

Suite au processus de promotion interne:

- Suppression d'un poste d'adjoint technique Territorial 2ieme classe à 100 %
- Création d'un poste d'agent de maitrise territorial à 100 %

DEL20211118_13

FINANCES – RESSOURCES –

**Adhésion au contrat cadre
de fournitures de titres
restaurant pour le personnel
territorial mis en place par le
Centre de gestion de l'Isère**

Par délibération, en date du 4 février 2021, le **Conseil municipal a donné mandat au Centre de gestion de l'Isère** pour négocier un contrat cadre de prestations sociales au nom et pour le compte de la commune.

A l'issue d'une procédure de consultation de **marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre** ouvert à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Deux prestataires ont été retenus à l'issue de notre consultation :

- Lot 1 : Sodexo pour les chèques déjeuner version papier
- Lot 2 : Edenred pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)

La durée du contrat cadre est de quatre ans avec un effet au 1^{er} janvier 2022.

L'adhésion de la commune donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

DEL20211118_14

FINANCES – RESSOURCES –

**Mise en œuvre de la
télétransmission des actes
soumis au contrôle de
légalité**

Rappel : La ville d'Eybens pratique la dématérialisation depuis 2015 et poursuit cette volonté politique .

Objectifs : Nous étendons la transmission électronique des délibérations, via le dispositif @ACTES à l'ensemble des actes et documents budgétaires, excepté les actes d'urbanisme

Avantages : gain de temps de déplacement, éviter l'utilisation du papier

Il est proposé au Conseil municipal de :

Décider... , Autoriser... , Donner son accord... , Autoriser M. le Maire...

Dispositif @CTES : « aide au contrôle de légalité dématérialisé » protocole de transmission (Ministère intérieur):

plateforme S²low : tiers de télétransmission (Adullact)

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°1 du 19 mars 2015.

DEL20211118_15

FINANCES – RESSOURCES –

Adoption du règlement
budgétaire et financier
(RBF)

- La mise en place du nouveau **référentiel budgétaire et comptable M57** au 1^{er} janvier 2022 impose à la commune d'établir un **règlement budgétaire et financier**.
- Le règlement budgétaire et financier **formalise et précise les principales règles de gestion financière** qui résultent notamment du code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes.
- Ce règlement définit également un certain nombre de **règles internes propres à la commune dans le respect des textes en vigueur, afin de les préciser**. Il a pour vocation de regrouper dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent aux acteurs de la collectivité en matière de gestion budgétaire et comptable.

DEL20211118_16

FINANCES – RESSOURCES –

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits

Référentiel M57

Gestion des amortissements des immobilisations

Fongibilité des crédits

La mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 en lieu et place du précédent référentiel M14 nécessite la validation des processus d'amortissement et introduit de nouvelles options de gestion

DEL20211118_16

FINANCES – RESSOURCES –

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits

- La mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 reprend les modalités d'amortissement des immobilisations
- **Principe général**
- L'amortissement consiste dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la valeur d'un bien amortissable.
- L'amortissement (bien au-delà de 800 €) permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.
- **Méthode d'amortissement des immobilisations:** la comptabilité en M57 implique un changement de méthode comptable et pose le **principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis** soit à la mise en service du bien et non plus en année calendaire

DEL20211118_16

FINANCES – RESSOURCES –

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les durées d'amortissement dans la continuité de ce qui est en place comme indiqué dans le tableau ci-contre :

·Durée

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMPUTATION (M57)	LIBELLE	DUREE (en années)
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10
2031	Frais d'études	5
2033	Frais d'insertion	5
204x1 204xx1 204xxx1 204xxxx1	Subventions d'équipement versées : biens mobiliers, matériel et études	5
204x2 204xx2 204xxx2 204xxxx2	Subventions d'équipement versées : bâtiments et installations	30
204x3 204xx3 204xxx3 204xxxx3	Subventions d'équipement versées : projets d'infrastructures d'intérêt national	40
2046	Attributions de compensation d'investissement	30
2051	Concessions et droits similaires	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	5

DEL20211118_16

FINANCES – RESSOURCES –

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits

·Durée d'amortissement

IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
IMPUTATION (M57)	LIBELLE	DUREE (en années)
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20
21321	Immeubles de rapport	50
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182x	Matériel de transport	10
2183x	Matériel informatique	5
2184x	Matériel de bureau et mobilier	10
2185x	Matériel de téléphonie	5
2188x	Autres immobilisations corporelles	10

DEL20211118_16

FINANCES – RESSOURCES –

**Mise en place de la
nomenclature budgétaire et
comptable M57 au 1er
janvier 2022 : fixation du
mode de gestion des
amortissements des
immobilisations et
fongibilité des crédits**

Fongibilité des crédits

- La mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 induit davantage de souplesse budgétaire
- Le Conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (Sauf chapitre 012 , relatif au personnel)

Avec une limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Le Maire rend compte de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Cela permet une facilité dans la répartition des crédits notamment en investissement de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20), de mobilier (21) et de travaux (23) sans toucher le montant global des investissements

Budget 2021 Décision modificative n°1

DEL20211118_17

FINANCES – RESSOURCES –

Décision modificative n°1 –
Budget principal

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		commentaire
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	140 000			Mise à jour amortissement
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	24 000			irrecouvrables
Chapitre 022 : Dépenses imprévues (réserve)	-337 000			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	189 000			
		Chapitre 78 : Reprise sur provision semi-budgétaire	16 000	reprise de provision irrecouvrables
TOTAL	16 000	TOTAL	16 000	
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	329 000			suite passage en M57 apurement compte 1069 (figé en 2006 dans le cadre de la M14) selon les recommandations de la DGFIP
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	189 000	crédits ouverts pour la DM
		Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	140 000	Mise à jour amortissement
TOTAL	329 000	TOTAL	329 000	

DEL20211118_17

FINANCES – RESSOURCES –

Décision modificative n°1 –
Budget principal

Budget 2021 Décision modificative n°1

- **L'adoption du référentiel M57 nécessite d'apurer le compte 1069** intitulé « reprise 1997 sur excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », compte non budgétaire présent dans la nomenclature M14 et non repris dans le plan de comptes M57.

Le compte 1069 est un compte créé au plan de comptes M14 à l'occasion de réformes budgétaires et comptables afin de neutraliser l'impact budgétaire de la première application des règles de rattachement des charges et des produits de l'exercice.

- Dans les comptes du budget principal de la commune apparaît un solde débiteur de 329 K€ (**328 889,62 €**). Il a été abondé en 2006, pour ne pas nuire au résultat de fonctionnement de cet exercice, lors de la réforme des instructions budgétaires et comptables M14 pour la mise en œuvre de la simplification du rattachement des intérêts courus non échus (ICNE).

Pour apurer ce compte la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) préconise une opération semi-budgétaire : émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ».

DEL20211118_17

FINANCES – RESSOURCES –

Décision modificative n°1 –
Budget principal

En parallèle la décision modificative prend également en compte les éléments suivants :

- **Augmentation de l’enveloppe allouée aux dotations aux amortissements** à la suite d’un travail de mise à jour effectué pour **140 k€** (opération comptable blanche)
- **Constatation des admissions en non-valeur et des créances irrécouvrables** demandées par le centre des finances publiques d’Echirolles (financement en partie par la reprise d’une provision constituée à cet effet).
- Cette **décision modificative** ouvre les crédits nécessaires à ces opérations. Elle viendra réduire l’excédent de fonctionnement de fin d’exercice 2021 et **est principalement financée par les dépenses imprévues** du budget

DEL20211118_18

FINANCES – RESSOURCES –

Admission en non-valeur et
créances irrécouvrables

Admissions en non-valeur et créances irrécouvrables

Proposition par le comptable public. Elle concerne des titres de recettes émis sur la période 2011-2021 :

- **22 230,51 €** au titre des présentations en non-valeurs
- **1 347,29 €** au titre des créances éteintes.

DEL20211118_19

FINANCES – RESSOURCES –

**Modification du règlement
intérieur du Conseil
municipal**

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la première phrase de l'article 27 du règlement intérieur du CM : - Rédaction actuelle :

-Après la clôture de la séance, le maire durant une demi-heure au maximum peut donner la parole aux personnes du public présentes qui déclinent leur identité avant d'exprimer oralement leur question aux élus de la commune.

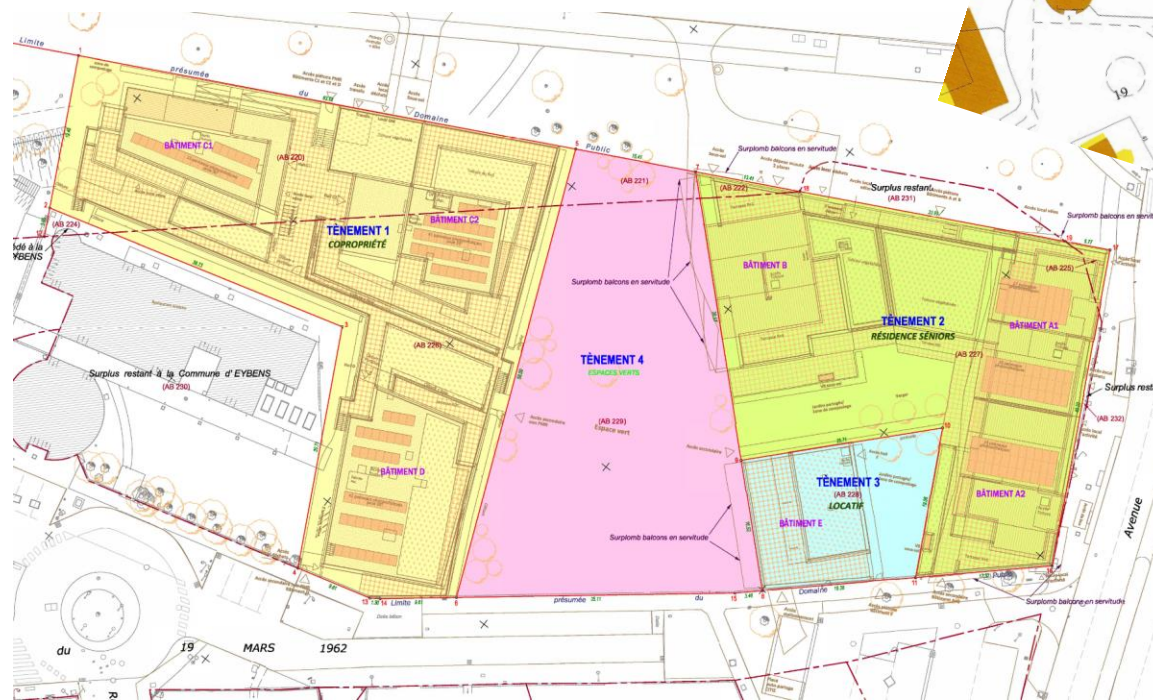
- Nouvelle rédaction proposée : Après la clôture de la séance, ou lors d'une suspension de séance durant un conseil à l'ordre du jour chargé, le maire durant une demi-heure au maximum peut donner la parole aux personnes du public présentes qui déclinent leur identité avant d'exprimer oralement leur question aux élus de la commune.

DEL20211118_20

AMENAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITE –

Projet écoquartier du VAL –
Désaffectations effectives et
déclassements du domaine
public communal pour
intégration au domaine
privé des parcelles du
terrain d'assiette de
l'écoquartier du Val

Nécessité de désaffectation set
déclassement effectif, avant
cession des différentes
parcelles



DEL20211118_21

AMENAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITE -

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Grenoble Alpes Métropole

2020

EAU POTABLE

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC



445 059 habitants | **170 015** abonnés

148L consommés par hab. chaque jour en 2020

66 agents métropolitains à la régie eau potable

264 fuites réparés sur conduites et branchements publics

Rendement global 2020 réseaux d'eau potable **86,5%**

Volumes consommés en 2020 en m³

- < 50 000
- 50 000 à 100 000
- 100 000 à 200 000
- 200 000 à 500 000
- 500 000 à 1 000 000
- 1 000 000 à 2 500 000
- > 8 000 000

EYBENS

KM réseaux : 62,5

Abonnés : 2484

Rendement : 95%

Prix de l'eau : 1,30 € /m³, pour 120 m³

54 M³/AN
Consommation moyenne d'un habitant

24,4 MILLIONS M³
Volume d'eau facturé en 2020

85%
de l'eau distribuée est potable sans traitement

9,1 KM réseaux renouvelés

5 800 contrôles de la qualité de l'eau en 2020

1,8 MILLIONS M³/AN

c'est le volume d'eau économisé en moyenne chaque année grâce à la réparation de fuites depuis 2017, soit l'équivalent de 720 piscines olympiques

99,3% Taux de conformité microbiologique

98,9% Taux de conformité physicochimique

DEL20211118_22

AMENAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITE -

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Grenoble Alpes Métropole

2 072 KM de réseaux publics (eaux usées, eaux pluviales et unitaires)

156
stations de relevage
des eaux usées

5
stations d'épuration
(hors Aquapole)

55
communes raccordées à la
station d'épuration Aquapole

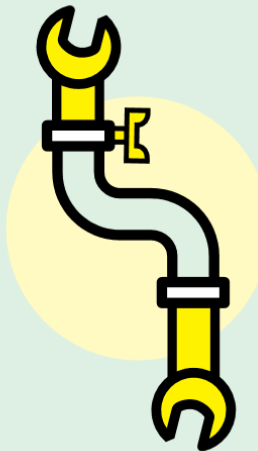
97,3% de coefficient de collecte de réseaux métropolitains raccordés à Aquapole (en excluant les situations inhabituelles)

Prix de l'assainissement :
1,24 € H.T /m3

EYBENS

Prix de l'eau +
Assainissement : **3,26 €**
TTC /m3, pour 120 m3

LES DONNÉES D'EXPLOITATION 2020



L'ACTIVITÉ PRÉVENTIVE

690
pompages de postes de relèvement

294 km
kilomètres de réseaux curés
(curage manuel et mécanisé)

21 km
de réseaux inspectés (inspections vidéos)

1,7 km
de réseaux visités

13,5 km
de réseaux renouvelés

L'ACTIVITÉ CURATIVE

1 247
demandes d'interventions
en diminution de 14% par rapport à 2019

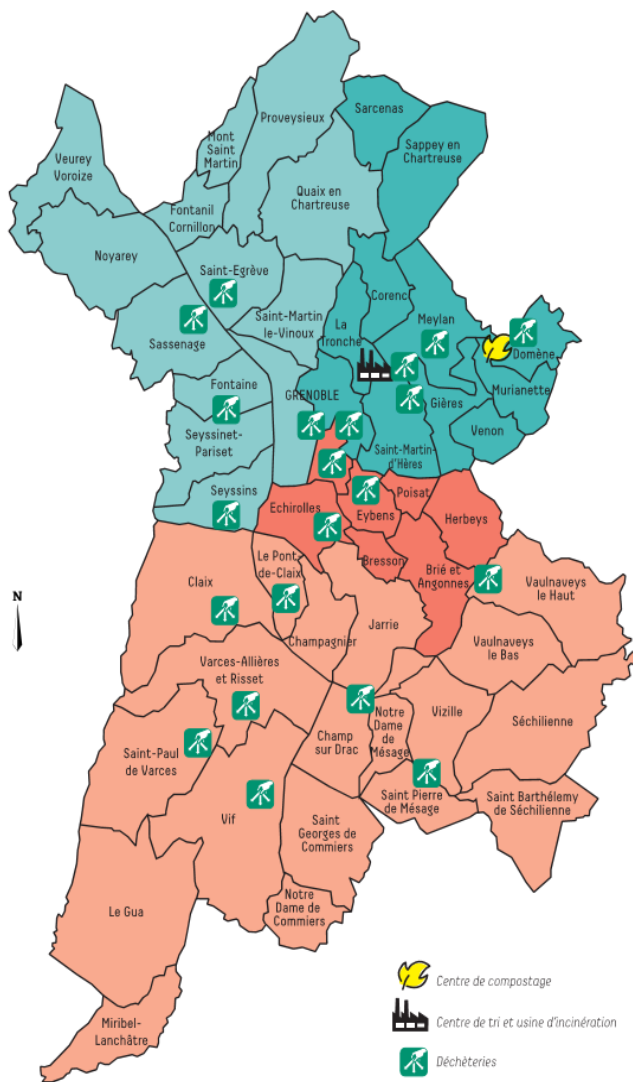
95%
des interventions qualifiées d'urgentes
sont traitées en moins de 3 heures

260
interventions d'astreintes (intervention
sur poste de relevage) soit -40% par
rapport à 2019

DEL20211118_23

AMENAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITE -

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains de Grenoble Alpes Métropole



451 107
HABITANTS

461 KG
DE DÉCHETS
PRODUITS
PAR HABITANT
EN 2020

TAUX DE VALORISATION
MATIÈRE 38,7 % / ÉNERGÉTIQUE 56,0 %

49 COMMUNES

Coût de fonctionnement par habitant :

129 € POUR **461 Kg**
DE DÉCHETS PRODUITS PAR CHAQUE HABITANT.

1. Diviser par 2 le poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2030 (passer de 216 kg/an/hab en 2016 à 108 kg/an/hab en 2030),
2. Augmenter fortement la part du recyclage (matière et organique), qui passera de 48 % (en 2015) à 67 % d'ici 2030,
3. Réduire de 20 % la quantité de déchets produite par habitant.

OBJECTIF : - 20 %

DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS⁽¹⁾ PRODUITS PAR HABITANT D'ICI 2030

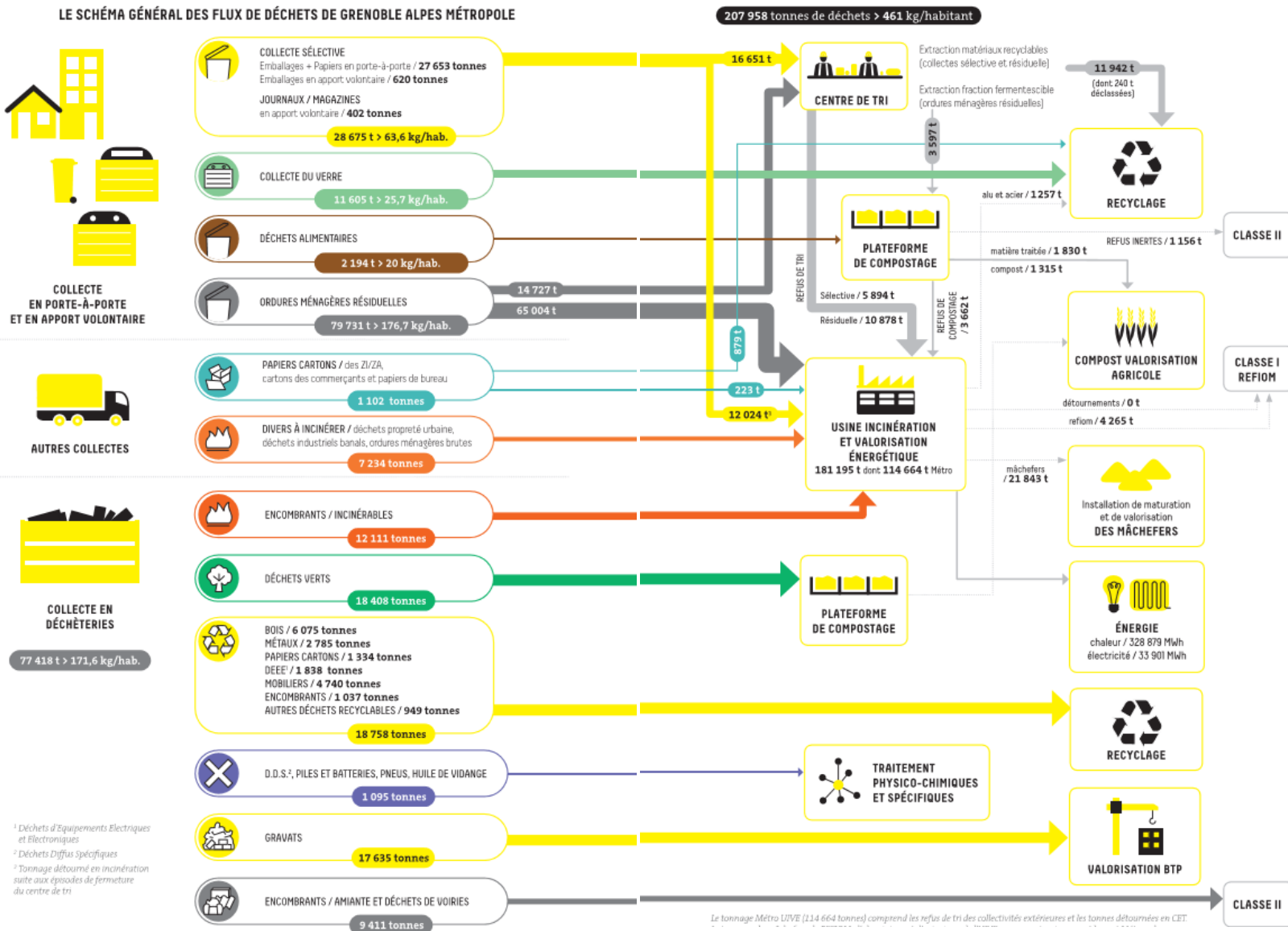
PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ⁽¹⁾	2015*	RÉSULTAT 2020	OBJECTIF 2030
	535 kg/hab/an	461 kg/hab/an	414 kg/hab/an

*Année de référence du Schéma Directeur

DEL20211118_23

AMENAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITE -

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains de Grenoble Alpes Métropole



¹ Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques
² Déchets Diffus Spécifiques
³ Tonnage détourné en incinération suite aux épisodes de fermeture du centre de tri

DEL20211118_24

AMENAGEMENT URBAIN ET
INTERCOMMUNALITE -

Rapport annuel de l' élu
mandataire au sein de la
Société Anonyme
d'Économie Mixte
d'Aménagement des
Territoires de l'Isère -
Territoires 38

Territoires 38 :

Composition :

M BARBIER Jean Pierre Président du Conseil Administration

Actionnariat total : 1 703 996€ divisé en 224210 actions

Actionnaires les plus importants :

Le Conseil Départemental 38, la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole soit 70% de l'actionnariat et les communes iséroises pour 30%

Eybens représente 1.86% de l'actionnariat (4163 actions)

C'est à ce titre, en tant que représentant de la ville d'Eybens que je vous présente ce compte rendu de l'année 2020

DEL20211118_24

**AMENAGEMENT URBAIN ET
INTERCOMMUNALITE -**

**Rapport annuel de l' élu
mandataire au sein de la
Société Anonyme
d'Économie Mixte
d'Aménagement des
Territoires de l'Isère -
Territoires 38**

Objet société :

Etude et réalisation de projets d'aménagement pour les collectivités

Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
développer des activités économiques et réaliser des équipements
collectifs

Objet du rapport annuel:

Renforcer l'information du Conseil Municipal

Vérifier que la société respecte les orientations conduites par la commune

Ressources humaines: 15 salariés

Activité en 2020 :

Moins d'activité axée sur l'habitat local
Plus d'activité immobilière pour son propre compte
Aucune activité de recherche et développement

DEL20211118_24

**AMENAGEMENT URBAIN ET
INTERCOMMUNALITE –**

**Rapport annuel de l' élu
mandataire au sein de la
Société Anonyme
d'Économie Mixte
d'Aménagement des
Territoires de l'Isère -
Territoires 38**

Impact de la crise sanitaire :

Mise en œuvre du chômage partiel

Aide de l'Etat de 16000€ pour le chômage partiel

Pas de Prêt Garanti par l'Etat souscrit

L'impact par rapport à la crise sanitaire n'est pas encore mesurable

Résultats financiers :

Résultat exercice : Bénéfice de 300 948.35 € soit + 8% / 2019

Aucune dette financière contractée (moyen et long terme)

Avance du Département 38 de 4 millions d'euros

Ratios financiers 2020 supérieurs à ceux de 2019

Orientations de la société :

Conformes à celles définies dans le cadre stratégique 2018/2021

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport de l'assemblée spéciale de Territoires 38 pour l'année 2020.

**Prochain Conseil
municipal
– Jeudi 16
décembre 2021**

Merci de votre participation

